

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Parties urbanisées - 1/2000

Vu pour être annexé à l'arrêté n°AH-2026-0113
en date du 10.07.2026
soumettant à enquête publique
la révision du Plan Local d'Urbanisme

Prescription de la révision du PLU le 14 décembre 2023
PLU approuvé le 24 juin 2013

Dossier du PLU réalisé par



Perspectives

PERSPECTIVES
30 bis rue Delaunay, 10000 Troyes
03 25 40 05 90
perspectives@perspectives-urba.com

LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Elément du paysage à protéger - L.151-39 CU L.153-1 CU	Espace Bois Classé à protéger L.153-1 CU
Alignements d'arbres et haies	Secteur soumis à OAP
Jardins et vergers	Emplacement réservé
Bâti à protéger	Périmètre ICPE (à titre indicatif)
Sources à protéger	Chemins à conserver - L.151-38 CU
Arbres isolés	Limites de la zone à dominante humide par diagnostic (à titre indicatif)
Zone non aedificandi (ZAC du PLA)	Limites de la zone humide dite «loi sur l'eau» (à titre indicatif)
Construction manquante	

Définition des zones

UC	Zone urbaine à usage principal d'habitat.
UE	Zone urbaine destinée à accueillir des équipements collectifs.
UY	Zone urbaine destinée à l'accueil des activités économiques.
UYW	Zone urbaine dédiée aux activités du Parc Logistique de l'Aube.
1AUA	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat.
1AUU	Zone d'urbanisation future destinée aux activités économiques.
1AUZY	Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités de services.
2AUU	Zone d'urbanisation future destinée aux activités économiques.
A	Zone agricole à protéger en raison de la richesse des sols.
An	Zone agricole inconstructible.
N	Zone naturelle à protéger en raison de la qualité de ses milieux naturels et paysages.
Nh	Secteur d'habitat isolé correspondant au domaine de la Creuse et au château

EMPLACEMENTS RESERVES

	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Création d'espaces verts	1 265 m²	Commune
2	Création d'espaces verts	458 m²	Commune
3	Création d'espaces verts	1 558 m²	Commune